DEPARTEMENT DU GERS.

TABLEAU DU MAXIMUM

Des Denrées & Marchandiſes qui ſe conſomment ordinairement dans l'étendue du Diſtriƈt d'Auch.

DÉNOMINATION des Denrées & Marchandiſes.	INDICATION des lieux de produƈtion ou de fabrication.	DISTANCE des lieux de départ aux lieux de conſommation.	PRIX en 1790, augmentés du tiers.			FRAIS de tranſport par terre ou par eau, en raiſon des diſtances.	Prix que doit vendre le marchand en gros, d'après l'achat principal, les frais de tranſport, & les bénéfices de 5 p. % calculés ſur le total de ces deux baſes réunies.				Prix que doit vendre le détaillant aux conſommateurs, y compris les bénéfices de 10 p. % ſeulement, ſur le prix de 1790, augmenté du tiers & des frais du tranſport réunis.				Réduction des Prix ci-contre à la pinte, à la livre, à l'aune, à la toiſe, au pied & à tout autre poids & meſure.			
			liv.	ſols.	den.			liv.	ſols.	den.		liv.	ſols.	den.		liv.	ſols.	den.
N.° 1.																		
VIANDES FRAICHES.																		
Bœuf.	Auch.			6	8										La livre.		6	8
Vache.				5	4										Idem.		5	4
Veau.				8											Idem.		8	
Mouton.				8											Idem.		8	
Agneau.				8											Idem.		8	
Chevreau.				8											Idem.		8	
Porc.				8											Idem.		8	
VIANDES SALÉES.																		
Porc ſalé ou Jambon.	Idem.			18	6		La livre.	1	0	4					Idem.	1	2	10
Lard.			1	2	8		Idem.	1	3	10					Idem.	1	6	1
Graiſſe.			1	4			Idem.	1	5	3					Idem.	1	–	9
GIBIER ET VOLAILLE.																		
Lièvre.			4													4		
Demi-Levraut.			3													3		
Lapin.			1	12												1	12	
1 Paire Perdrix.			3													3		
1 Paire Cailles.			2	4												1	4	
1 Becaſſe.			2													2		
1 Paire Becaſſines.				12													12	
1 Paire Oies engraiſſées.			16													16		
Idem maigres.			6													6		
Canards Dindes, la paire.			5													5		
Idem communs.			3													3		
Idem ſauvages.			3													3		
1 Paire Dindons.			8													8		
1 Paire Dindes.			5	10												5	10	
1 Paire Chapons.			4													4		
Poules & Poulardes, la paire.			3													3		
La paire Poulets beaux.			2													2		
1 Paire Pigeons.			1													1		
1 Paire Pintades.			6													6		
1 Paire Tourterelles.			2	12												1	12	
Tours, Grives, Merles, la paire.				8													8	
Ortolans gras, la douzaine.			30													30		
Autres petits Oiſeaux, la douzaine				12													12	
POISSON SALÉ.																		
Morue griſe, petite marchande, la poignée peſant de 7 à 9 livres ſeconde qualité, net le quintal.	Honfleur & Havre.	244 lieues.	13	6	8	328 lieues par eau. 22 l. 16 ſ. par terre. 3 4 — 26 l.	le quintal.	51	16	1	le quintal.	56	19	9	la livre.		11	5
Morue griſe, plate, grande marchande, la poignée du poids de 6 à 8 livres, troiſième qualité, net le quintal.	Idem.	244 lieues.	16	13	4	Idem. 26 l.	Idem.	44	16		Idem.	49	5	8	Idem.		9	9
Morue griſe, plate, petite marchande, la poignée de 4 à 5 liv. 4ᵉ qualité, net le quintal.	Idem.	244 lieues.	13	6	8	Idem. 26 l.	Idem.	41	6	2	Idem.	45	8	11	Idem.		9	2
Morue blanche, petite marchande, en barils peſant 300 livres, de Poiſſon net 240 liv.	Sables d'Olone.	276 lieues.	30			260 lieues par eau. 78 l. par terre. 3 4 ſ. — 81 l. 4 ſ.	2 quint.	116	15	3	2 quint.	128	8	11	Idem.		12	11
Saumon, pêche de l'année, la barrique de 300 livres net le quintal.	Au ci-devant St.-Valery en Caux.	250 lieues.	53	6	8	234 lieues par eau. 70 l. 4 ſ. par terre. 9 12 — 79 l. 16 ſ.	2 quint.	129	14	2	2 quint.	142	13	8	Idem.	1	8	8
Dit, pêche de deux ans.	Idem.	Idem.	33	6	8	Idem. 79 l. 16 ſ.	Idem.	118	15	10	Idem.	130	13	6	Idem.	1	6	3
Harengs blancs de la nuit, gais, le baril peſant 300 livres, & net de Poiſſon 2 quintaux.	Fécamp.	246 lieues.	24			230 lieues par eau. 78 l. 0 ſ. par terre. 3 4 — 81 l. 4 ſ.	2 quint.	120	19	3	Idem.	133	1	1	Idem.		13	5
Harengs noirs, ſecs, le baril peſant 2 quintaux, & contenant 1200 harengs.	Idem.	Idem.	42	13	4	Idem. 81 l. 4 ſ.	1200 H.	130	1	2	1200 H.	143	1	2	chaque hareng ſec,		2	4 ½
Anchois petits, le baril peſant 12 à 13 livres, & net 10 liv.	Marſeille.	86 lieues.	3			61 lieues par eau [illegible] 14 [illegible] 10 d. par terre [illegible] — [illegible]	les 10 liv.	4	8	2	les 10 liv.	4	17		la livre.		9	9
Sardines, le baril peſant 170 livres, net 150 liv.	Marſeille.	86 lieues.	10	13	4	68 lieues par eau [illegible] par terre. 6 [illegible] — 66 l. 3 ſ. 9 d.	les 150 l.	28	3	11	les 150 liv.	31	0	5	la livre.		4	3

» Arrêté à Auch, le 1 floréal, l'an 2 de la République Françaiſe une & indiviſible, par l'Agent national du Diſtriƈt d'Auch, qui déclare qu'il ſurveillera » avec activité tous les achats faits en fraude du Maximum, & qu'il fera punir de toute la rigueur de la Loi, l'acheteur & le vendeur coupables; qui prie » les Sociétés populaires, les Comités de ſurveillance, & tous les bons Citoyens, de l'aider de leur propre ſurveillance; qui declare enfin qu'il s'occupe » ſans relâche du reſte des opérations relatives au Maximum.

LANTRAC, *Agent national près le Diſtriƈt d'Auch, ſigné.*

A AUCH, chez LACAZE, Libraire & Imprimeur du Diſtriƈt l'an 2 de la République.